
Insertion au Bulletin des adresses de plusieurs communes
félicitant la Convention, lors de la séance du 6 frimaire an II (26
novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Insertion au Bulletin des adresses de plusieurs communes félicitant la Convention, lors de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 140;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39218_t1_0140_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le conseil général de la commune de Baume instruit la Convention que les corps administratifs, judiciaire et gardes nationales ont assisté au feu de joie que l'on a fait des titres de féodalité enlevés dans le district de Baume.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du conseil général de la commune de Baume (2).

« Baume-sur-le-Doubs, le 15 du 2^e mois de la 2^e année de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les corps administratifs, judiciaires et gardes nationales, ont assisté à un feu de joie des titres de féodalité qui ont été enlevés dans le district, des archives des ci-devant. Un peuple immense y a assisté en criant : *Vive la République !* Il ne manquait à cette réjouissance que de voir dans le milieu du brûlement de ces papiers les sangsues qui en ont fait un si mauvais usage.

Le salut de la République, citoyens représentants, est entre vos mains, n'en quittez pas les rênes. Toujours fermes sur la montagne, de son sommet continuez vos travaux qui, depuis le trente-un mai dernier, ont fait l'admiration générale. Votre énergie, citoyens représentants, a passé dans les âmes des sans-culottes, vous devez les voir autour de cette montagne vous jeter des élans de reconnaissance, de soumission à vos décrets et réitérer leurs serments de liberté, égalité, et de mourir à leur poste en les défendant.

« *Le conseil général de la municipalité de la ville de Baume-sur-le-Doubs, département du Doubs,*

« BRUCHON, secrétaire. »

Les officiers municipaux et les citoyens de la commune de Château-Larche (Château-Larcher), district de Lusignan, la Société populaire de Châteaubriant, les nouveaux juges montagnards du tribunal civil de Châlons-sur-Marne (3), le comité de surveillance de Mouzon-Meuse (4), conseil permanent du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère; les sans-culottes de Pontault, district de Melun (5), félicitent la Convention nationale sur la vigueur salutaire de ses opérations, et la conjurent de rester à son poste jusqu'après l'affermissement de la République.

L'insertion au « Bulletin » de ces vœux patriotiques est décrétée (6).

(Suivent les diverses adresses.)

Adresse des officiers municipaux et des citoyens de la commune de Château-Larcher (1).

Les officiers municipaux et les citoyens de la commune de Château-Larcher, district de Lusignan, invitent la Convention à rester à son poste. Ils demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Rocher. Ils demandent aussi que le citoyen Fieault soit nommé notaire public dans leur canton.

Renvoyé aux comités d'instruction publique et de division.

Adresse de la Société populaire de Châteaubriant (2).

La Société de Châteaubriant (3), félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix. Elle demande à changer le nom de Châteaubriant en celui de Montagne-sur-Cher.

Renvoyé aux comités de division et d'instruction publique.

Adresse du conseil du district de Saint-Marcellin (4).

Le conseil du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, en applaudissant aux journées du 31 mai et 2 juin, l'invite à rester à son poste.

Le citoyen Marion, ancien lieutenant, fait passer à la Convention nationale une partie des brevets et commission qu'il tenait de l'ancien régime; il a jeté le surplus à la mer, dans un voyage où il fut fait prisonnier par les Anglais.

Insertion au « Bulletin » (5).

La Société montagnarde des Sans-Culottes de Quimper, témoigne à la Convention nationale sa reconnaissance du châtiment des mandataires conspirateurs.

Insertion au « Bulletin » (6).

(1) *Premier supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 6^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (mardi 26 novembre 1793).

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 6^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (mardi 26 novembre 1793).

(3) Nous ignorons où se trouve cette commune. Peut-être s'agit-il de Châteauneuf-sur-Cher, département du Cher.

(4) *Premier supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 6^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (mardi 26 novembre 1793).

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 160.

(6) *Ibid.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 159.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 820.

(3) Voyez ci-après p. 150.

(4) Cette adresse a été insérée au cours de la séance du 5 frimaire an II. Voy. ci-dessus, p. 100.

(5) Voyez ci-après cette adresse p. 154.

(6) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 159.